







DONS PLANIFIÉS PROGRAMME ENSEMBLE CONTRE LE CANCER

Contribuer au programme **ENSEMBLE contre le cancer** de l'Institut du cancer de Montréal, c'est se donner le privilège de participer activement à la lutte contre le cancer.

Cette approche se veut une initiative pour s'engager dans un projet collectif de création d'un fonds à long terme.

Pérennité de vos choix caritatifs

Ce fonds de dotation est composé de contributions qui s'accumulent dans le but d'accroître le fonds d'origine, lequel est investi dans des placements sans risque où seuls les revenus générés par ce fonds servent à soutenir la mission de l'Institut (*).

Comment adhérer au programme

Contributions prédéterminées

- Le donateur s'engage à faire un don d'au moins 5 000\$, sur une période de 5 années consécutives maximum.
- Le don de 5 000\$ minimum peut être réparti mensuellement, annuellement ou fait en un seul versement.

Un reçu pour fins d'impôts consolidé sera émis une fois par année.

Reconnaissance

Le donateur, en plus d'être reconnu selon le programme de reconnaissance existant de l'Institut, aura le privilège d'adhérer au prestigieux cercle **ENSEMBLE contre le cancer.**

- Dès que le donateur aura atteint le palier de 1 000\$, une reconnaissance spéciale lui sera faite par l'inscription de son nom sur un tableau honorifique, lequel sera exposé au sein de l'étage de l'axe Cancer du Centre de recherche du CHUM (CRCHUM). Une fois par année, les inscriptions seront révisées afin de s'assurer que les donateurs reconnus respectent les critères du programme (don de 5 000\$ minimum sur une période de 5 années consécutives maximum).
- De plus, les noms des donateurs seront inscrits dans une rubrique désignée sur le site internet et dans le rapport annuel de l'Institut.

Différentes options pour effectuer la contribution au fonds ENSEMBLE contre le cancer

La contribution peut être effectuée:

- en argent (chèque ou carte de crédit requis pour les versements mensuels)
- une police d'assurance vie
- · un legs testamentaire
- · un don de titres cotés en bourse

MONTANT DU DON CUMULATIF SUR BASE ANNUELLE	Exemple: REVENU IMPOSABLE 2020	CRÉDITS PROVINCIAL/ FÉDÉRAL	MONTANT RÉEL DU DON - BASE ANNUELLE *	MONTANT RÉEL DU DON - BASE MENSUELLE *
1 000 \$	70 000 \$	380 \$	620 \$	51,66 \$
5 000 \$	70 000 \$	1 900 \$	3 100 \$	258,33 \$

*Contribution réelle déboursée après l'application du crédit d'impôt pour don selon les paliers d'imposition 2020. Un revenu de plus de 70 000\$/année bénéficiera d'un crédit d'impôt supérieur.

(*) Dans le but de soutenir le plus de projets, tous les dons qui s'inscrivent dans ce programme à long terme seront inclus dans un fonds de dotation nommé ENSEMBLE contre le cancer. Seuls les revenus totaux générés (par le biais des investissements sans risque) seront utilisés pour répondre aux priorités identifiées par les membres de son conseil d'administration et dans le respect des orientations stratégiques de l'Institut.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec France Grenier, directrice dons majeurs et dons planifiés par courriel: france.grenier@icm.qc.ca